

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 13 octobre 2011, 20h30**

**Date de convocation :** le 07 octobre 2011

**Date d'affichage :** le 07 octobre 2011

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 0

Votes : 18

Le 13 octobre 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Alain MARTIN, Yoann PICARD, Véronique OGÉ, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Alexandra PORCHER, Chantal GALATI.

**Absents excusés :** Claude RENOUE

**Secrétaire :** Jérôme FONTAINE

**2011.92 - Informations diverses**

- Monsieur le Maire informe du déroulement des cérémonies du 11 novembre 2011.
- La Mairie sera fermée samedi 12 novembre 2011.

**2011.93 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**43 :** fourniture d'agendas de poches, ADLER (57350 Stiring-Wendel) pour un montant de 1 112,75€TTC

**44 :** travaux de réfection sur gouttières à l'école maternelle, CISSÉ (72430 Noyen sur Sarthe) pour un montant de 1 819,71€TTC

**45 :** fourniture et installation de dispositifs hydro-économiques pour divers bâtiments communaux, Ets CORBEAU (22000 St Briec) pour un montant de 2 398,60€HT

**46 :** contrat de maintenance chauffage pour la Médiathèque, FORCLUM Anjou Maine (72700 Rouillon) pour un montant de 1 101,52€TTC par an

**47 :** après consultation de 2 entreprises, pour la fourniture et pose d'une porte fenêtre PVC et vitrage à la gendarmerie, l'artisan Christophe JOUY (72430 Noyen sur Sarthe) a été retenu pour un montant de 2 316,22€TTC

**48 :** contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la mairie, SEGILOG (72400 La Ferté Bernard) pour un montant annuel de 4518€HT (cession droit d'utilisation) et 502€HT (maintenance, formation) sur une durée de 3 ans

**2011.94 - Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2011.27 à n° 2011.33. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

### **2011.95 - Point sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire expose que le travail se fait dans les deux directions retenues :

- un rendez-vous est prévu avec les services de la communauté de communes de Sablé pour évaluer l'intégration de Noyen dans la structure existante.
- en ce qui concerne la création d'une communauté de communes avec la CC Vègre et Champagne, la CC des Pays de Loué et la commune de Tassé, suite au recrutement de la chargée de mission, un comité de pilotage prépare avec elle le cahier des charges pour recruter le cabinet qui fera un travail en 3 étapes sur les différents scénarii possibles :
  - diagnostic/analyse
  - projet de territoire
  - mise en œuvre du ou des scénarii retenus

Par ailleurs, la présidente Chantal Albagli et le vice-président Jean-Louis Morice de la CC du Pays Malicornais ont été auditionnés par la commission départementale de la coopération intercommunale. Il est bien compris que la CCPM sera dissoute, et qu'une étude sera lancée, avec le concours des services de l'Etat, pour régler les effets de cette dissolution.

Compte tenu du travail engagé, Monsieur le Préfet se prononcera seulement en 2012. La commune sera probablement amenée à faire son choix au plus tard fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

### **2011.96 - Location de terres**

#### **2011.96 .1 : locations**

La commune loue des terres à des agriculteurs, de manière précaire et révocable chaque année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de renouveler au 01 novembre 2011 pour un an les locations de terres suivantes :

<u>Guy Foucault</u>	ZH 11	<u>40a</u>	les Molières
<u>Didier Brault</u>	YM 377	<u>86a05ca</u>	la Sablonnière

Ces parcelles sont louées aux conditions suivantes :

- paiement terme échu
- pas de récupération des divers impôts et taxes
- montant du loyer : conformément à la loi du 02 janvier 1996, le montant du loyer est égal au loyer payé en novembre 2011, majoré de la variation de l'indice des fermages entre le 01 octobre 2011 et le 01 octobre 2012. Le calcul se fera au prorata des surfaces louées lorsque les surfaces auront varié.

Il renouvelle la location à M. Claude Fournier, 22 rue de Touraine, de la parcelle YM 207 d'une superficie de 8a13ca, paiement terme échu, pas de récupération des divers impôts et taxes, pour 100€, du 01 novembre 2011 au 31 octobre 2012.

#### **2011.96.2 mises à disposition de jardins**

La commune mettait à disposition de Monsieur Ménard et de Monsieur Brion, deux jardins qu'elle vient de reprendre pour la construction de l'espace santé. Le conseil municipal décide de leur attribuer un espace dans la parcelle AC n° 619, ancien jardin du presbytère. C'est une mise à disposition gratuite à compter du 01 novembre 2011, renouvelable annuellement par tacite reconduction, et qui peut être retirée à tout moment en cas de mauvais entretien du terrain et en cas de besoin foncier de la commune.

**2011.97 - contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif : avenant n° 1**

L'article 45 du contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif instaure une caution de 12 067€ sous forme de dépôt numéraire. Le délégataire, S.T.G.S. demande d'y substituer une garantie à première demande qui est établie auprès d'une banque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

**2011.98 - Convention pour la surveillance et l'entretien des poteaux d'incendie**

En même temps que la procédure de délégation du service d'eau potable, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Chantenay Villedieu, dont fait partie Noyen, avait demandé une offre de prestation pour les poteaux d'incendie des communes. L'offre de la société VEOLIA était la plus intéressante et Monsieur le Maire en présente les principaux points :

- visite annuelle des prises d'incendie
- contrôle triennal des caractéristiques de débit et de pression des prises d'incendie
- remise en peinture annuelle d'un cinquième des prises d'incendie
- établissement d'un compte-rendu annuel de visite
- rémunération annuelle de 47,00€HT par prise d'incendie visitée (valeur 01 janvier 2011)
- durée du contrat de 5 ans reconductible d'année en année jusqu'à une durée maximale de 12 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 1 an avant la fin de chaque période.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention sous réserve que l'article 2 soit modifié de la manière suivante : « le remplacement des petites pièces (types bouchons, chaînettes, joints d'étanchéité) est inclus » au lieu de « ces travaux de vérification n'incluent pas le remplacement des pièces ».

La date de prise d'effet est fixée au 01 janvier 2012.

**2011.99 - Modification simplifiée du PLU pour suppression de la limite des 20 mètres par rapport à l'alignement de voirie.**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de se prononcer sur le lancement d'une procédure de modification simplifiée définie à l'alinéa 2 de l'article L123-13 du code de l'urbanisme.

Pour faciliter la réalisation de constructions et prendre en compte les orientations issues du Grenelle de l'environnement portant notamment sur les économies de la consommation des espaces naturels et agricoles et sur les économies d'énergie, il propose :

- la modification des articles 4 des zones concernées pour permettre le stockage des eaux de pluie et leur utilisation pour tout usage autre qu'alimentaire.
- la modification des articles 7 des zones concernées qui permet de réduire les marges de recul par rapport aux limites pour favoriser une densification et autoriser des implantations favorables aux apports solaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prescrire la modification simplifiée du P.L.U. approuvé le 22 mars 2007 et autorise le Maire à signer tout

contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la modification.

Un avis de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée sera affiché à la mairie et publié dans deux journaux diffusés sur le département.

### **2011.100 - Maison médicale : dossier de consultation des entreprises**

Monsieur le Maire présente une synthèse du dossier de consultation des entreprises et sont notamment évoqués le mode de chauffage, les revêtements de sol, l'aspect des façades et le revêtement des parkings.

Le conseil municipal approuve le DCE et charge le Maire de lancer le marché correspondant.

### **2011.101 - Médiathèque : mise en ligne du catalogue**

Actuellement, le catalogue de la Médiathèque est informatisé avec le progiciel Orphée de la société C3RB. Le responsable de la Médiathèque propose une mise en ligne du catalogue, ce qui permet de consulter les collections de n'importe où via internet et de réserver des documents. Cela nécessite de recourir à un hébergeur externe. Plusieurs conseillers municipaux demandent si c'est une demande forte des usagers et si cela est bien nécessaire. Après délibération, le conseil municipal retient le principe de la mise en ligne.

Deux prestataires ont été consultés, dont C3RB. Après présentation des offres qui portent sur le catalogage et la mise en ligne, Monsieur le Maire propose de retenir la société PMB services (72500 Château du Loir) pour un montant de :

- Installation 500€HT
  - abonnement annuel, prix d'origine, 1 250€HT
- (seulement 650€ HT la 1<sup>ère</sup> année).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat à intervenir, pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois maximum à compter du 01 janvier 2012. Le contrat avec C3RB sera résilié à compter du 01 juin 2012.

### **2011.102 - Réflexion sur les futurs investissements**

Monsieur le Maire propose la programmation suivante :

2012-2013 : opérations maison médicale et aménagement du centre ville

2012 : liaison piétonne secteur La Madeleine

2012 : réflexion sur l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc (trottoirs, circulation)

2012 : étude diagnostic de l'éclairage public

2011 - 2012 : réflexion sur le lancement d'un nouveau lotissement d'habitation. Le conseil municipal charge le Maire de faire réaliser une étude sommaire.

En ce qui concerne la construction du centre d'activités culturelles et sportif (20 rue de la Croix Fleurie), il propose d'attendre que les opérations ci-dessus soient terminées, d'attendre l'évolution des recettes communales compte tenu des réformes en cours sur la fiscalité et, selon les choix en matière d'intercommunalité de prendre en compte l'impact sur le projet selon les compétences qui seront transférées.

Il a réuni les associations qui ont compris la problématique. En attendant, il essaiera de répondre au mieux aux demandes des associations.

### **2011.103 - Questions diverses**

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

#### **2011.103.1 : trajets école-restaurant scolaire des élèves de l'école privée Notre Dame du Sacré Cœur**

Actuellement, les enfants sont accompagnés pour les trajets par deux employées communales et deux enseignants de l'école. La directrice a demandé que les enfants soient encadrés entièrement par du personnel communal, comme pour les écoles publiques, avec prise en charge à 12h05 à l'école et retour à 13h05 à l'école.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette demande, sur le créneau horaire ci-dessus. La gestion en sera assurée en interne. Il est rappelé que le personnel communal n'entre pas dans l'enceinte de l'école.

#### **2011.103.2 : subvention**

L'entente de football Val de Sarthe a contribué à l'animation de l'ALSH d'été. Le conseil municipal lui accorde une subvention de 800€. Les crédits sont inscrits article 6745 et prélevés article 022, dépenses imprévues.

#### **2011.103.3 : projet d'aménagement du centre ville, réseaux électricité, téléphone, assainissement**

##### **2011.103.3.1 : Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone ER 005644 - "Rue Pasteur ", rue Galliéni, place de la République**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet du département de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité Rue Pasteur, rue Galliéni et place de la République.

La réalisation de cette opération peut-être réalisée en souterrain sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financé par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par France Télécom, à 60 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil général du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du conseil général pour une réalisation si possible en juin 2012.

- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 3 600 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

**2011.103.3.2 : OBJET : Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone**

**ER 005516 - Rue Joffre, rue Alphonse Leporché, rue Victor Hugo et partie de la rue Alphonse Dubois**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par EDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par EDF, à 200 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par France Télécom et financés par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par France Télécom, à 60 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil général du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,

- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil général sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en juin 2012.
- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 15 600 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à 30 % du coût HT des travaux pour l'électricité et à 70 % du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

### **2011.103.3.3 : réseau assainissement**

Le délégataire STGS a inspecté par caméra le réseau assainissement du centre ville. Il en ressort que des travaux sont nécessaires à cinq endroits du réseau. Ils doivent être faits avant l'aménagement du centre ville. Le conseil municipal charge le Maire de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre.

### **2011.103.4 autres questions**

**Internet et dégroupage** : Pour faire suite à la question sur l'absence d'offre de dégroupage à Noyen, Monsieur le Maire fait part des informations recueillies et des éléments techniques du dossier.

**Bilan carbone et rapport d'audits énergétiques** de la Mairie et du complexe salle polyvalent-gymnase : une restitution des données devra être faite.

**Modification Antenne Bouygues zone des Halandières** : les travaux vont commencer prochainement.

**Travaux Sarthe Habitat** : Sarthe Habitat va lancer un projet de réhabilitation des 20 logements de la cité d'Alsace. Les travaux sont importants et auront des conséquences sur les loyers. Sarthe Habitat a organisé une réunion d'information avec les locataires.

**Le téléthon** se déroulera samedi 3 Décembre 2011. Malicorne est commune organisatrice.

L'arrivée du **Père Noël** se déroulera le 09 décembre 2011.

**Sapeurs pompiers volontaires** : Le recrutement de sapeurs pompiers volontaires devient difficile et a fait l'objet d'une réunion du SDIS avec les élus du secteur. Yoann Picard demande quelle est la position de la commune sur ce sujet lors du recrutement d'employés communaux. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas un élément déterminant d'une embauche. Yoann Picard précise que ce ne doit pas du moins être un obstacle.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue jeudi 24 novembre 2011